

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 6 juillet 2022**

Date de la convocation : 30 juin 2022
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; Mme PROU Catherine, M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Yveline JAUNET, M. Thierry GRASSINEAU, M. LOUBENS Gérard *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE *de Machecoul - Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de St Etienne de Mer Morte* ; Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais*

Etaient excusés :

M. Jacky BREMENT, de Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU
 Mme Laurence DELAVALD, de Legé, qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BOSSIS
 M. Antoine MICHAUD, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 M. Jean BARREAU, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 Mme Laurence FLEURY, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Sylvie PLATEL, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 MME Anne POTIRON de Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de Saint Etienne de Mer Morte, qui donne pouvoir à Mme Manuella PELLETIER-SORIN
 M. Jean CHARRIER, de Saint Mars de Coutais, qui donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle REMOND
 M. Alain PINABEL, de TOUVOIS, qui donne pouvoir à M. Laurent ROBIN
 Mme Flore GOUON, de Touvois, qui donne pouvoir à M. Claude NAUD

ARRIVEE de Mme Laëtitia PELTIER de Saint Mars de Coutais à 20 h 05 après la délibération N° 20220706_054_7.1.8

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *Assistante de direction*.

A été élue secrétaire de séance : Mme Catherine PROU

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MAI 2022

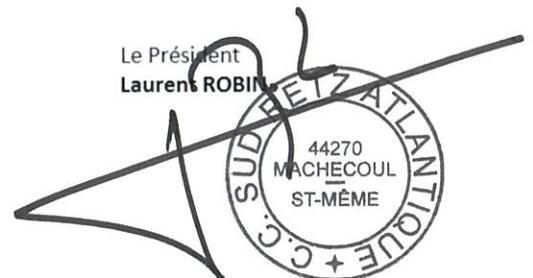
VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 4 Mai 2022,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 4 Mai 2022

Le Président
 Laurent ROBIN



Le Président,
 Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220719-1-DE

Réception par le Préfet : 19-07-2022

Publication le : 19-07-2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 6 juillet 2022**

Date de la convocation : 30 juin 2022
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; Mme PROU Catherine, M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Yveline JAUNET, M. Thierry GRASSINEAU, M. LOUBENS Gérard *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE *de Machecoul - Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de St Etienne de Mer Morte* ; Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais*

Etaient excusés :

M. Jacky BREMENT, de Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU
 Mme Laurence DELAVALD, de Legé, qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BOSSIS
 M. Antoine MICHAUD, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 M. Jean BARREAU, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 Mme Laurence FLEURY, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Sylvie PLATEL, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 MME Anne POTIRON de Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de Saint Etienne de Mer Morte, qui donne pouvoir à Mme Manuella PELLETIER-SORIN
 M. Jean CHARRIER, de Saint Mars de Coutais, qui donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle REMOND
 M. Alain PINABEL, de TOUVOIS, qui donne pouvoir à M. Laurent ROBIN
 Mme Flore GOUON, de Touvois, qui donne pouvoir à M. Claude NAUD

ARRIVEE de Mme Laëtitia PELTIER de Saint Mars de Coutais à 20 h 05 après la délibération N° 20220706_054_7.1.8

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *Assistante de direction*.

A été élue secrétaire de séance : Mme Catherine PROU

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2022

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 8 juin 2022,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 8 Juin 2022

Le Président
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220719-3-DE

Réception par le Préfet : 19-07-2022

Publication le : 19-07-2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 6 juillet 2022**

Date de la convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; Mme PROU Catherine, M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Yveline JAUNET, M. Thierry GRASSINEAU, M. LOUBENS Gérard *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE *de Machecoul - Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de St Etienne de Mer Morte* ; Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais*

Etaient excusés :

M. Jacky BREMENT, de Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU
 Mme Laurence DELAUAUD, *de Legé*, qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BOSSIS
 M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul - Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 M. Jean BARREAU, *de Machecoul - Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 Mme Laurence FLEURY, *de Machecoul - Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul - Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 MME Anne POTIRON *de Paulx*, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, *de Saint Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à Mme Manuella PELLETIER-SORIN
 M. Jean CHARRIER, *de Saint Mars de Coutais*, qui donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle REMOND
 M. Alain PINABEL, *de TOUVOIS*, qui donne pouvoir à M. Laurent ROBIN
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Claude NAUD

ARRIVEE de Mme Laëtitia PELTIER de Saint Mars de Coutais à 20 h 05 après la délibération N°20220706_054_7.1.8

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *Assistante de direction*.

A été élue secrétaire de séance : Mme Catherine PROU

OBJET : ZAC DE LA BOUCARDIERE A MACHECOUL-SAINT-MEME -CRAC 2021

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Boucardière, créée par délibération du 13 novembre 2013, a fait l'objet d'un refus d'aménagement par la **Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC)** en juillet 2019 suite aux recours déposés contre les permis de construire de la SNC DOMANIS et du Groupe CHESSE.

Dans ce contexte et dans la perspective de clôturer l'opération, l'Adjoint au Directeur de Loire Atlantique Développement, est invité à présenter la situation financière du projet en sa qualité de concessionnaire ainsi que le **Compte Rendu Annuel de la Collectivité (CRAC)** arrêté au 31/12/2021 et dont le montant des dépenses s'élève à **1 223 415 €**.

Pour mémoire, la Communauté de Communes a confié à LAD-SELA (Société Publique Locale), les études et l'aménagement de cette zone conformément au traité de concession approuvé par délibération (n° 20140618_093) en date du 18 juin 2014.

VU la présentation du Compte Rendu Annuel de la Collectivité 2021,

VU la participation financière demandée par LAD-SELA à la Communauté de communes pour clôturer l'opération de la ZAC de la Boucardière,

VU les termes du traité de concession,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des élus présents et représentés,

Le **Conseil Communautaire**,

PREND CONNAISSANCE du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (**CRAC**) de l'opération de la Z.A.C. de la Boucardière arrêté au 31/12/2021 et **DEMANDE** que des précisions soient apportées sur les tableaux des dépenses.

PREND NOTE de la demande de participation financière à la clôture de cette opération et **MANDATE** M. ROBIN Laurent - Président de Sud Retz Atlantique, M. BRUNETEAU Jean-Marie Vice-Président en charge du Développement économique et Mme PELLETIER-SORIN Manuella Vice-Présidente en charge des Finances pour négocier l'accord le plus favorable pour la collectivité.

PRECISE que cet accord devra faire l'objet d'une validation par le conseil communautaire.

Le Président
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20220728-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-07-2022

Publication le : 28-07-2022

Le Président,
Laurent ROBIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 6 juillet 2022**

Date de la convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; Mme PROU Catherine, M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Yveline JAUNET, M. Thierry GRASSINEAU, M. LOUBENS Gérard *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE *de Machecoul – Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de St Etienne de Mer Morte* ; Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais*

Etaient excusés :

M. Jacky BREMENT, de Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU
 Mme Laurence DELAUAUD, *de Legé*, qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BOSSIS
 M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 M. Jean BARREAU, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 Mme Laurence FLEURY, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 MME Anne POTIRON *de Paulx*, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, *de Saint Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à Mme Manuella PELLETIER-SORIN
 M. Jean CHARRIER, *de Saint Mars de Coutais*, qui donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle REMOND
 M. Alain PINABEL, *de TOUVOIS*, qui donne pouvoir à M. Laurent ROBIN
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Claude NAUD

ARRIVEE de Mme Laëtitia PELTIER de Saint Mars de Coutais à 20 h 05 après la délibération N° 20220706_054_7.1.8

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *Assistante de direction*.

A été élue secrétaire de séance : Mme Catherine PROU

OBJET : PRINCIPE PRÉALABLE À LA CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2253-1.
 Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
 Vu les statuts de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,

Monsieur le Président expose les raisons qui conduirait la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique à participer à une société par actions simplifiée.

Le P.C.A.E.T voté par le conseil communautaire en décembre 2019 et la stratégie nationale bas carbone, induite par la loi de la transition énergétique pour une croissance verte, promulguée le 17 août 2015 fixent des objectifs ambitieux d'efficacité, d'autonomie énergétique et de développement des énergies renouvelables. Pour être en conformité avec les ambitions nationales et les objectifs votés pour le territoire communautaire, la communauté de communes est attendue dans le développement et la mise en œuvre opérationnelle de projet énergétique.

Afin de remplir ses objectifs, la CCSRA étudie la possibilité d'un projet d'autoconsommation collective dans le cadre de la mise à disposition de la toiture LSL en partenariat avec la SEM Sydela Energie 44. La concrétisation de ce projet serait la production d'énergies renouvelables et la vente de l'électricité à des consommateurs identifiés localement. Pour ce faire, la SAS semble l'outil juridique le plus adapté. La création d'une SAS permettrait :

- À la collectivité de porter un projet de production et de vente d'électricité
- Une implication de la Communauté de communes dans la gouvernance du projet
- Un partage des risques avec le co-actionnaire en la personne de la SEM Sydela énergie 44.

Il est proposé aux élus du Conseil Communautaire de délibérer sur le principe de la création d'une société par actions simplifiée (SAS) par les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et d'autoriser la SEM Sydela à candidater à l'appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en autoconsommation.

Il est indiqué qu'il sera nécessaire de délibérer ultérieurement pour acter l'entrée de Sud Retz Atlantique au capital de cette future SAS.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

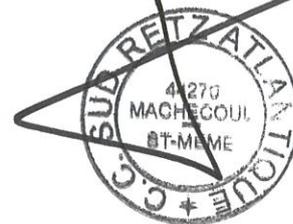
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents et représentés, le Conseil communautaire,

DECIDE:

- De soutenir le projet d'autoconsommation collective présenté
- De soutenir la création d'une SAS – société par actions simplifiée, dans laquelle la collectivité pourrait à terme prendre des participations,

AUTORISE la SEM Sydela Energie 44 à déposer la candidature du projet à la Commission de régulation de l'énergie dans le cadre de l'appel d'offre.

Le Président
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220719-5-DE

Réception par le Préfet : 19-07-2022

Publication le : 19-07-2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 6 juillet 2022**

Date de la convocation : 30 juin 2022
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; Mme PROU Catherine, M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Yveline JAUNET, M. Thierry GRASSINEAU, M. LOUBENS Gérard *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE *de Machecoul-Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de St Etienne de Mer Morte* ; Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais*

Etaient excusés :

M. Jacky BREMENT, de Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU
 Mme Laurence DELAVALD, *de Legé*, qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BOSSIS
 M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 M. Jean BARREAU, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 Mme Laurence FLEURY, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 MME Anne POTIRON *de Paulx*, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, *de Saint Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à Mme Manuella PELLETIER-SORIN
 M. Jean CHARRIER, *de Saint Mars de Coutais*, qui donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle REMOND
 M. Alain PINABEL, *de TOUVOIS*, qui donne pouvoir à M. Laurent ROBIN
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Claude NAUD

ARRIVEE de Mme Laëtitia PELTIER de Saint Mars de Coutais à 20 h 05 après la délibération N° 20220706_054_7.1.8

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *Assistante de direction*.

A été élue secrétaire de séance : Mme Catherine PROU

OBJET : FIXATION DU PRIX DE VENTE DE TOTE BAG PAR L'OFFICE DE TOURISME

M. le Président expose :

Afin de promouvoir le territoire sous la forme d'un objet utile à destination du grand public, un Tote bag (sac en tissu) à l'effigie du territoire Sud Retz Atlantique a été conçu.

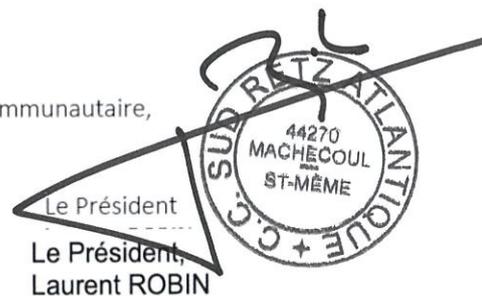
Il est proposé de vendre ce produit à la boutique de l'Office de Tourisme au prix de 4€/unité.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents et représentés, le Conseil communautaire,

FIXE le prix de vente du Tote Bag à 4 euros l'unité

Le Président
 Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220719-4-DE

Réception par le Préfet : 19-07-2022

Publication le : 19-07-2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 6 juillet 2022**

Date de la convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; Mme PROU Catherine, M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Yveline JAUNET, M. Thierry GRASSINEAU, M. LOUBENS Gérard *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE *de Machecoul - Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de St Etienne de Mer Morte* ; Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais*

Etaient excusés :

M. Jacky BREMENT, de Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU
 Mme Laurence DELAUAUD, de Legé, qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BOSSIS
 M. Antoine MICHAUD, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 M. Jean BARREAU, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 Mme Laurence FLEURY, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Sylvie PLATEL, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 MME Anne POTIRON de Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de Saint Etienne de Mer Morte, qui donne pouvoir à Mme Manuella PELLETIER-SORIN
 M. Jean CHARRIER, de Saint Mars de Coutais, qui donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle REMOND
 M. Alain PINABEL, de TOUVOIS, qui donne pouvoir à M. Laurent ROBIN
 Mme Flore GOUON, de Touvois, qui donne pouvoir à M. Claude NAUD

ARRIVEE de Mme Laëtitia PELTIER de Saint Mars de Coutais à 20 h 05 après la délibération N°20220706_054_7.1.8

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *Assistante de direction*.

A été élue secrétaire de séance : Mme Catherine PROU

OBJET : VENTE D'UN TOPO-GUIDE D'ITINERAIRES VTT PAR L'OFFICE DE TOURISME

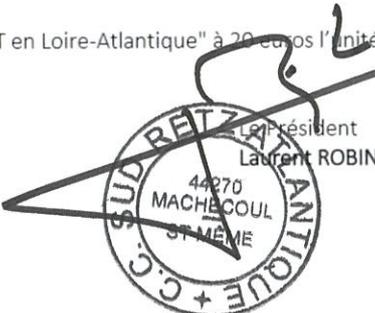
M. le Président expose :

L'Office de Tourisme est chargé de la vente du Topo-guide "39 itinéraires VTT en Loire-Atlantique". Le prix de vente est fixé à 20 euros l'unité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents et représentés, le Conseil communautaire,

FIXE le prix de vente du Topo Guide "39 itinéraires VTT en Loire-Atlantique" à 20 euros l'unité.

Le Président
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220719-2-DE

Réception par le Préfet : 19-07-2022

Publication le : 19-07-2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 6 juillet 2022**

Date de la convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; Mme PROU Catherine, M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Yveline JAUNET, M. Thierry GRASSINEAU, M. LOUBENS Gérard *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE *de Machecoul - Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de St Etienne de Mer Morte* ; Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais*

Etaient excusés :

M. Jacky BREMENT, de Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU
 Mme Laurence DELAVALD, de Legé, qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BOSSIS
 M. Antoine MICHAUD, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 M. Jean BARREAU, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 Mme Laurence FLEURY, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Sylvie PLATEL, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 MME Anne POTIRON de Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de Saint Etienne de Mer Morte, qui donne pouvoir à Mme Manuella PELLETIER-SORIN
 M. Jean CHARRIER, de Saint Mars de Coutais, qui donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle REMOND
 M. Alain PINABEL, de TOUVOIS, qui donne pouvoir à M. Laurent ROBIN
 Mme Flore GOUON, de Touvois, qui donne pouvoir à M. Claude NAUD

ARRIVEE de Mme Laëtitia PELTIER de Saint Mars de Coutais à 20 h 05 après la délibération N°20220706_054_7.1.8

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *Assistante de direction*.

A été élue secrétaire de séance : Mme Catherine PROU

OBJET : PROJET DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC RETZ AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITE

Monsieur le Président expose :

La nouvelle compétence mobilité (transport) invite la collectivité à repenser sa politique en la matière. Cette réflexion s'inscrit dans un cadre plus large avec la conjonction du manque de main d'œuvre pour les entreprises locales et la difficulté d'accès à l'emploi pour les populations éloignées géographiquement et en difficulté de mobilité.

L'association Retz'Agir, intervenant actif sur notre territoire, s'investit dans l'accompagnement au retour vers l'emploi et la réinsertion en général.

Il est donc souhaité de privilégier une approche très locale de la mobilité en s'appuyant sur cette association, permettant de la renforcer dans ses actions et dans sa coopération avec la Mission Locale du Pays de Retz, très demandeuse de ce service.

Ce partenariat mobilité prendrait la forme d'un soutien complémentaire de Sud Retz Atlantique à l'association afin de financer un parc automobile (voitures électriques) et de deux-roues (modalités en cours de définition).

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE l'accompagnement financier de Retz Agir pour les actions en faveur de la mobilité

PRECISE qui sera inscrit au budget communautaire

AUTORISE le président à signer tout document en relation avec ce dossier.

Le Président
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220719-7-DE

Réception par le Préfet : 19-07-2022

Publication le : 19-07-2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 6 juillet 2022**

Date de la convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Étaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; Mme PROU Catherine, M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Yveline JAUNET, M. Thierry GRASSINEAU, M. LOUBENS Gérard *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE *de Machecoul – Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de St Etienne de Mer Morte* ; Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais*

Étaient excusés :

M. Jacky BREMENT, *de Legé*, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU
 Mme Laurence DELAUAUD, *de Legé*, qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BOSSIS
 M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 M. Jean BARREAU, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 Mme Laurence FLEURY, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 Mme Anne POTIRON *de Paulx*, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, *de Saint Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à Mme Manuella PELLETIER-SORIN
 M. Jean CHARRIER, *de Saint Mars de Coutais*, qui donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle REMOND
 M. Alain PINABEL, *de TOUVOIS*, qui donne pouvoir à M. Laurent ROBIN
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Claude NAUD

ARRIVEE de Mme Laëtitia PELTIER de Saint Mars de Coutais à 20 h 05 après la délibération N°20220706_054_7.1.8

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *Assistante de direction*.

A été élue secrétaire de séance : Mme Catherine PROU

OBJET : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme (en investissement) et des autorisations d'engagement (en fonctionnement), adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés actuellement selon la nomenclature M14, soit pour la Communauté de communes Sud Retz Atlantique, son budget principal et ses budgets annexes.

Le compte administratif et le compte de gestion seront maintenus en 2023. Le compte financier unique (CFU) sera mis en place en 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

La commission des finances réunie le 20 juin dernier a émis un avis favorable pour la mise place de la M57 dès le 1er janvier 2023 pour tous les budgets de la communauté qui relevaient de la nomenclature M14.

Vu l'article L.212-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 juin 2022,

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 28 juin 2022,

Considérant que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 dès le 1er janvier 2023,

Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets gérés en M14 de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, à savoir le budget principal, le budget des zones intercommunales d'activités (ZIA) et le budget des opérations industrielles et commerciales (OIC).

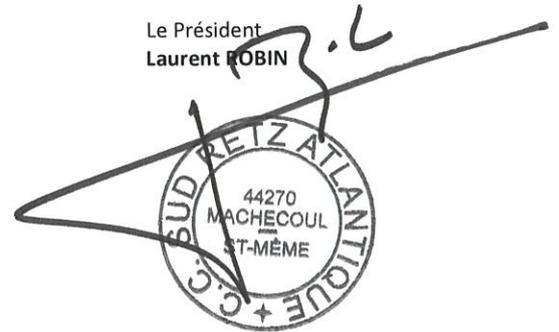
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents et représentés, le Conseil Communautaire,

AUTORISE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable pour le budget principal, le budget des zones intercommunales d'activités (ZIA) et le budget des opérations industrielles et commerciales (OIC)

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Le Président
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220720-1-DE

Réception par le Préfet : 20-07-2022

Publication le : 20-07-2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 6 juillet 2022**

Date de la convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Étaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; Mme PROU Catherine, M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Yveline JAUNET, M. Thierry GRASSINEAU, M. LOUBENS Gérard *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE *de Machecoul-Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de St Etienne de Mer Morte* ; Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais*

Étaient excusés :

M. Jacky BREMENT, de Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU
 Mme Laurence DELAVALD, de Legé, qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BOSSIS
 M. Antoine MICHAUD, de Machecoul – Saint-Même, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 M. Jean BARREAU, de Machecoul – Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 Mme Laurence FLEURY, de Machecoul – Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Sylvie PLATEL, de Machecoul – Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 MME Anne POTIRON de Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de Saint Etienne de Mer Morte, qui donne pouvoir à Mme Manuella PELLETIER-SORIN
 M. Jean CHARRIER, de Saint Mars de Coutais, qui donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle REMOND
 M. Alain PINABEL, de TOUVOIS, qui donne pouvoir à M. Laurent ROBIN
 Mme Flore GOUON, de Touvois, qui donne pouvoir à M. Claude NAUD

ARRIVEE de Mme Laëtitia PELTIER de Saint Mars de Coutais à 20 h 05 après la délibération N° 20220706_054_7.1.8

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *Assistante de direction*.

A été élue secrétaire de séance : Mme Catherine PROU

OBJET : PRIX DE VENTE DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Monsieur le Président rappelle que :

En référence au Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et pour être en conformité avec la généralisation du tri à la source des biodéchets obligatoire à partir du 1er janvier 2024, il est proposé, depuis 2019, à l'ensemble de la population du territoire communautaire, la fourniture de composteurs individuels à des prix préférentiels. Lors de l'attribution du marché en 2019, la société « ID Emeraude » avait été retenue pour la fourniture de 300 composteurs (300 l et 600 l).

La totalité des composteurs ayant été vendue, une commande complémentaire a été passée pour l'achat de 80 composteurs (35 composteurs de 300L et 45 de 600L) pour répondre aux demandes en attente.

Le prix des composteurs à l'achat a augmenté d'environ 30%. La commission Environnement, suivie par la commission Finances, a proposé de ne pas modifier le prix de vente public (SRA prendra en charge le surcoût estimé à 1 436.50 euros pour 80 composteurs).

Il est proposé aux élus de maintenir le prix de vente des composteurs en attendant de définir une stratégie durable pour la généralisation du tri à la source des biodéchets sur le territoire.

Vu la délibération du 26 février 2020 fixant le prix de vente des composteurs,

Vu l'avis de la commission de l'environnement du 19 mai 2022,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 juin 2022,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à 29 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Mme PELTIER),

le Conseil Communautaire,

FIXE les tarifs de vente 2022 comme suit :

Désignation	Tarifs TTC
Composteur individuel 300 L	35.00 €
Composteur individuel 600 L	45.00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220719-6-DE

Réception par le Préfet : 19-07-2022

Publication le : 19-07-2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 6 juillet 2022**

Date de la convocation : 30 juin 2022
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; Mme PROU Catherine, M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Yveline JAUNET, M. Thierry GRASSINEAU, M. LOUBENS Gérard *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE *de Machecoul – Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de St Etienne de Mer Morte* ; Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais*

Etaient excusés :

M. Jacky BREMENT, de Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU
 Mme Laurence DELAUAUD, *de Legé*, qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BOSSIS
 M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 M. Jean BARREAU, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 Mme Laurence FLEURY, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 MME Anne POTIRON *de Paulx*, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, *de Saint Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à Mme Manuella PELLETIER-SORIN
 M. Jean CHARRIER, *de Saint Mars de Coutais*, qui donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle REMOND
 M. Alain PINABEL, *de TOUVOIS*, qui donne pouvoir à M. Laurent ROBIN
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Claude NAUD

ARRIVEE de Mme Laëtitia PELTIER de Saint Mars de Coutais à 20 h 05 après la délibération N° 20220706_054_7.1.8

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *Assistante de direction*.

A été élue secrétaire de séance : Mme Catherine PROU

OBJET : SUBVENTION 2022 – COS LOCAL DE MACHECOUL

M. le Président expose :

Lors du vote du Budget 2022, il a été inscrit une subvention de 3 200 euros pour le COS local de Machecoul correspondant à la participation de Sud Retz Atlantique pour le financement de l'association en 2022 au vu du nombre d'agents communautaires y adhérant.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le versement d'une subvention de 3 200 euros au COS Local de Machecoul.

Le Président
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220719-9-DE

Réception par le Préfet : 19-07-2022

Publication le : 19-07-2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 6 juillet 2022**

Date de la convocation : 30 juin 2022
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Étaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; Mme PROU Catherine, M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Yveline JAUNET, M. Thierry GRASSINEAU, M. LOUBENS Gérard *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE *de Machecoul - Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de St Etienne de Mer Morte* ; Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais*

Étaient excusés :

M. Jacky BREMENT, de Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU
 Mme Laurence DELAUAUD, *de Legé*, qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BOSSIS
 M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul - Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 M. Jean BARREAU, *de Machecoul - Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 Mme Laurence FLEURY, *de Machecoul - Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul - Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 MME Anne POTIRON *de Paulx*, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, *de Saint Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à Mme Manuella PELLETIER-SORIN
 M. Jean CHARRIER, *de Saint Mars de Coutais*, qui donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle REMOND
 M. Alain PINABEL, *de TOUVOIS*, qui donne pouvoir à M. Laurent ROBIN
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Claude NAUD

ARRIVEE de Mme Laëtitia PELTIER de Saint Mars de Coutais à 20 h 05 après la délibération N° 20220706_054_7.1.8

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *Assistante de direction*.

A été élue secrétaire de séance : Mme Catherine PROU

OBJET : CREATION D'UN POSTE PERMANENT

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'un recrutement est en cours pour remplacer un agent du service Ressources Humaines (gestionnaire paie) qui a muté.

Afin de permettre l'arrivée d'un nouvel agent en remplacement, il est nécessaire de créer un poste permanent à temps complet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des élus présents et représentés,

DÉCIDE la création d'un poste permanent au Service Ressources Humaines :

Gestionnaire paie : grade de rédacteur principal 1ère classe à temps complet (35h/semaine) - 6ème échelon IB 573 - IM 484

PRÉCISE que la rémunération de cet emploi sera revalorisée en fonction de l'augmentation du point de l'indice et de l'évolution des grilles indiciaires.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Président
 Le Président,
 Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220719-8-DE

Réception par le Préfet : 19-07-2022

Publication le : 19-07-2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 6 juillet 2022**

Date de la convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaients présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; Mme PROU Catherine, M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Yveline JAUNET, M. Thierry GRASSINEAU, M. LOUBENS Gérard *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE *de Machecoul - Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de St Etienne de Mer Morte* ; Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais*

Etaients excusés :

M. Jacky BREMENT, de Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU
 Mme Laurence DELAUAUD, de Legé, qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BOSSIS
 M. Antoine MICHAUD, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 M. Jean BARREAU, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 Mme Laurence FLEURY, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Sylvie PLATEL, de Machecoul - Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 MME Anne POTIRON de Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, de Saint Etienne de Mer Morte, qui donne pouvoir à Mme Manuella PELLETIER-SORIN
 M. Jean CHARRIER, de Saint Mars de Coutais, qui donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle REMOND
 M. Alain PINABEL, de TOUVOIS, qui donne pouvoir à M. Laurent ROBIN
 Mme Flore GOUON, de Touvois, qui donne pouvoir à M. Claude NAUD

ARRIVEE de Mme Laëtitia PELTIER de Saint Mars de Coutais à 20 h 05 après la délibération N° 20220706_054_7.1.8

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *Assistante de direction*.

A été élue secrétaire de séance : Mme Catherine PROU

OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ OU A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Après rappel de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, Monsieur le Président informe l'assemblée, qu'afin de garantir le bon fonctionnement des services et/ou en attendant le recrutement d'agents permanents, il est nécessaire de créer quelques postes non permanents.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des élus présents et représentés,

DÉCIDE la création des postes temporaires suivants :

Administration générale

Chargée de communication : contrat à Temps Complet (du 1er septembre 2022 au 31 août 2023) – grade de rédacteur principal 1ère classe - 5ème échelon : IB 547 – IM 465

Espaces aquatiques

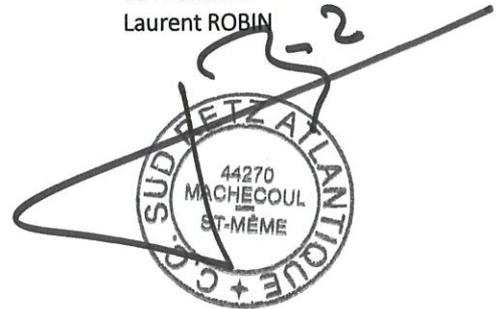
Maître-nageur sauveteur : création d'un poste à Temps Complet en renfort (du 1er septembre 2022 au 31 août 2023) - grade d'Educateur des APS- 4ème échelon – IB 397 - IM 361

Agent d'accueil/entretien : création de 2 postes à Temps Complet – grade d'adjoint technique 1er échelon du 15 juillet au 31 décembre 2022 – IB 382 – IM 352

PRÉCISE que la rémunération de ces emplois sera revalorisée en fonction de l'augmentation du point de l'indice et de l'évolution des grilles indiciaires.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Président
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220719-11-DE

Réception par le Préfet : 19-07-2022

Publication le : 19-07-2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 6 juillet 2022**

Date de la convocation : 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; Mme PROU Catherine, M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Yveline JAUNET, M. Thierry GRASSINEAU, M. LOUBENS Gérard *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE *de Machecoul – Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de St Etienne de Mer Morte* ; Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais*

Etaient excusés :

M. Jacky BREMENT, de Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU
 Mme Laurence DELAUAUD, *de Legé*, qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BOSSIS
 M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 M. Jean BARREAU, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 Mme Laurence FLEURY, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE
 MME Anne POTIRON *de Paulx*, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, *de Saint Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à Mme Manuella PELLETIER-SORIN
 M. Jean CHARRIER, *de Saint Mars de Coutais*, qui donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle REMOND
 M. Alain PINABEL, *de TOUVOIS*, qui donne pouvoir à M. Laurent ROBIN
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Claude NAUD

ARRIVEE de Mme Laëtitia PELTIER de Saint Mars de Coutais à 20 h 05 après la délibération N° 20220706_054_7.1.8

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *Assistante de direction*.

A été élue secrétaire de séance : Mme Catherine PROU

OBJET : MEDIATION – VALIDATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Monsieur le Président expose la procédure mise en place dans le cadre du contentieux opposant la collectivité à M. PONS – agent communautaire à l'espace aquatique l'Océane :

A la demande de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique, le Président du tribunal administratif de Nantes a désigné par ordonnance M. Jean-François MOLLA, comme médiateur. La médiation s'est déroulée le 10 mai 2022 en présence de M. MOLLA et des différentes parties.

A l'issue de cette médiation, les parties ont décidé de régler le litige les opposant par l'approbation d'un protocole d'accord transactionnel fixant les obligations de chacune des parties.

Après avoir entendu le Président

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés et 1 VOIX CONTRE (Mme DEJOUR),

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel permettant de clôturer le contentieux

AUTORISE le président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Président
 Laurent ROBIN

Le Président,
 Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220719-10-DE

Réception par le Préfet : 19-07-2022

Publication le : 19-07-2022

